



Contact

Pour de plus amples informations sur le Programme d'Echanges, visitez le site web du REFJ à <http://www.ejtn.eu>

Vous pouvez aussi contacter l'équipe du Programme d'Echanges du REFJ: exchanges@ejtn.eu ou +32 2 280 22 42

Le REFJ

Le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) est la plateforme et le promoteur principal du développement, de la formation et de l'échange des savoirs et des compétences de la magistrature de l'Union européenne.

green print | Printed by environmentally friendly printinghouse Ecoprint



Avec le soutien de la Commission européenne

Impressions

Le Programme d'Echanges est évalué à la fois par les participants et par leurs tuteurs. L'évaluation des échanges réalisés en 2009 montre que **91%** des participants et **98%** des tuteurs ont généralement jugé le Programme d'Echanges très satisfaisant ou satisfaisant.

Qu'il ait été effectué dans la langue du pays d'accueil (**57,2%**) ou dans une langue véhiculaire (**42,8%**), un stage constitue également une expérience unique du point de vue linguistique dans la mesure où les participants se familiarisent avec la terminologie juridique d'une autre langue européenne.



La majorité des participants ont estimé que leur stage avait permis d'améliorer leurs connaissances des institutions et du droit du pays d'accueil de manière satisfaisante (**99,5%** très satisfaits ou satisfaits) ainsi que leur sentiment d'appartenir à une culture judiciaire commune (**92%** très satisfaits ou satisfaits).

Mises en œuvre depuis 2010, les visites d'étude consacrées à la CEDH et aux Equipes Communes d'Enquête ont également rencontré un franc succès. Elles ont répondu aux attentes de **94%** des participants, **97%** d'entre eux s'estimant satisfaits ou très satisfaits par le contenu des activités.

Tous les participants et tuteurs appellent à la poursuite du Programme.

Selon un juge italien en stage en Bulgarie:

"Ce stage m'a aidé à comprendre que le droit et la procédure en matière pénale bulgares sont vraiment très similaires au système italien. C'est pourquoi j'ai désormais une plus grande confiance dans le système bulgare, dans ses jugements et bien sûr dans la possibilité de coopérer avec les magistrats de ce pays."

Selon un juge autrichien ayant participé à une visite d'étude à la CEDH:

"L'avantage incontestable de la visite d'étude est la mixité des participants (...), cet aspect permet d'enrichir considérablement les discussions. La visite d'étude doit être recommandée aux juges et procureurs de tous les degrés de juridiction. [...] Les contacts personnels et la confrontation des magistrats avec les institutions européennes constituent la meilleure façon de créer la confiance et de rendre possible l'acceptation de l'Europe et du droit européen."



Modalités pratiques

Procédures de candidature et de sélection

Un appel à candidatures est diffusé chaque année par les institutions partenaires et sur le site Web du REFJ. Avec ses partenaires, le REFJ œuvre à la sélection et à l'allocation des candidats selon les places disponibles dans les pays participants.

Les coûts engagés par les participants pendant le stage ainsi que leurs frais de voyage sont pris en charge par le REFJ.

Pour plus d'informations sur les modalités pratiques du Programme d'Echanges, vous pouvez lire le **Guide Pratique du Programme d'Echanges**, disponible en 4 langues sur le site web du REFJ (www.ejtn.eu).



Programme d'Echanges des Autorités Judiciaires

ejtn
refj

Qu'est-ce que le Programme d'Echanges?

Le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) met en œuvre depuis plusieurs années le Programme d'Echanges des Autorités Judiciaires. Destiné à la magistrature européenne, ce programme permet aux juges, procureurs, formateurs judiciaires ainsi qu'aux futurs magistrats européens de connaître une expérience d'immersion dans une juridiction/une institution de formation judiciaire d'un autre pays européen.

Le Programme d'Echanges a été créé à l'initiative du Parlement Européen avec l'objectif de développer la confiance mutuelle entre les autorités judiciaires en leur permettant de mieux se connaître et en leur donnant l'opportunité de travailler ensemble. Le REFJ met en œuvre ce Programme grâce à une subvention annuelle de la Commission européenne.

Le premier Programme d'Echanges a été mis en œuvre en 2005. En 2006, la Commission européenne a reconnu au REFJ un monopole de fait pour la mise en œuvre des échanges entre autorités judiciaires.

En 2010, 667 juges et procureurs ont bénéficié du Programme d'Echanges du REFJ. En 2011, ce chiffre devrait encore augmenter avec la participation de près de 950 magistrats.

Pays participants

Grâce à un réseau de 34 partenaires, le REFJ est en mesure de proposer des stages dans 25 Etats européens:



Activités du Programme d'Echanges

Le Programme d'Echanges est ouvert aux juges et procureurs de tous les degrés et de toutes les juridictions (civile, pénale, administrative), aux formateurs judiciaires ainsi qu'aux futurs magistrats. Diverses activités sont proposées:

- **Les stages de courte durée** dans une juridiction/institution de formation d'un autre pays européen. La durée habituelle de ces échanges est **de 10 jours ouvrables**. Ils sont organisés soit sous la forme d'un **stage individuel**, au cours duquel le magistrat accueilli accompagne son homologue dans son travail quotidien, soit sous la forme d'un **stage collectif** permettant la découverte du système judiciaire du pays d'accueil au sein d'un groupe de magistrats issus de toute l'Europe. Les formateurs judiciaires peuvent également effectuer un stage dans une autre institution de formation.
- **Les stages de longue durée** (3 mois à un an) à la Cour de Justice de l'Union européenne, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et Eurojust. Les magistrats sélectionnés sont assignés au bureau d'un membre national (Eurojust), au cabinet d'un membre de la Cour (CJUE) ou au Greffe (CEDH) afin de se familiariser avec le travail, les procédures et les décisions de ces organes européens.
- **Les visites d'étude** au sein d'organes européens ou centrées sur des thématiques spécifiques: ces visites d'étude d'une semaine permettent aux magistrats d'améliorer leur connaissance du fonctionnement d'institutions comme la CEDH ou Eurojust ou d'instruments de coopération judiciaire spécifiques comme les Equipes Communes d'Enquête.
- **Les visites d'étude dans le cadre de la formation initiale:** ces visites d'étude d'une semaine sont spécifiquement conçues pour les futurs juges et procureurs européens qui ont ainsi l'opportunité de prendre part à la formation dispensée à leurs homologues dans une institution de formation judiciaire d'un autre pays et d'échanger sur des problématiques communes.

Données clés

Croissance du Programme d'Echanges

Sur la période 2005–2010, ce sont plus de 2 200 magistrats qui ont bénéficié d'un stage grâce au Programme d'Echanges du REFJ.

Le nombre d'échanges a considérablement augmenté ces 3 dernières années. Ils ont presque doublé entre 2009 et 2010 et une hausse de plus d'un tiers est prévue en 2011.

D'importants efforts ont été consacrés au développement de nouvelles activités.

A partir de 2007, des stages de longue durée ont été proposés au sein d'Eurojust, de la Cour de Justice de l'Union européenne et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

L'année 2010 a marqué une étape importante pour le Programme d'Echanges avec le lancement de deux nouvelles initiatives. Pour la 1^{ère} fois, des visites d'étude ont été organisées en coopération avec des organes européens (CEDH et CEPOL). De même, un programme de visites d'étude spécifiques à la formation initiale a permis à des futurs magistrats de 12 pays européens de participer aux échanges judiciaires.

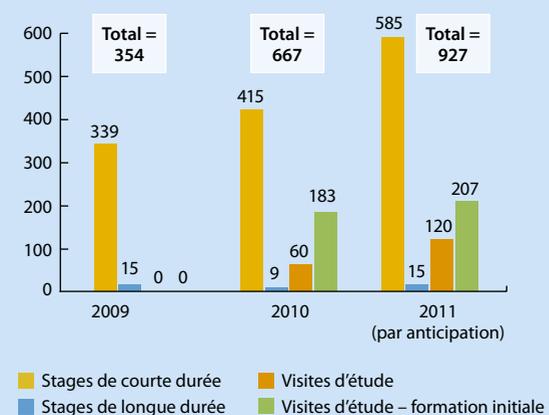


Fig. 1: Croissance des activités du Programme d'Echanges sur la période 2009–2011 (par anticipation)

Représentation des juges et procureurs européens

Les magistrats de toute l'Europe, de tous les degrés et de toutes les juridictions (civile, pénale, administrative) sont les bénéficiaires directs du projet. Depuis 2010, le Programme d'Echanges propose un programme spécifique dans le cadre de la formation initiale permettant aux futurs magistrats européens de 12 pays de participer aux échanges judiciaires.

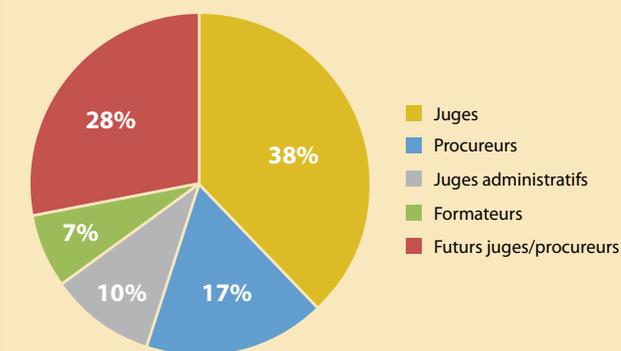


Fig. 2: Répartition des stages par catégorie de participants (en 2010)

